

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

BULLETIN

9 Mai, 1892

** Des élections parlementaires générales ont eu lieu au Dane mark le 21 avril. Le parti radical a perdu 12 sièges. Ce parti es l'ami de la Prusse et des radicaux de France. La députaion formant la nouvelle chambre, se divise en trois groupes, la droite (30 députés), la gauche modérée, (43 députés) et les radicaux (28 députés). Ainsi les députés amis de la France ont une grande majorité, et dans le cas de complications européennes elle pourra compter sur eux.

** Le premier de mai si redouté en Europe est enfin passé. Cette journée qui, on le croyait, verrait couler des flots de sang et serait témoin de grandes catastrophes, a été relativement tranquille. Les anarchistes, soit calcul, soit crainte de la force publique n'ont pas mis leurs sinistres projets à exécution. Des attentats anarchistes ont cependant eu lieu à Paris, à Tours, à Bruxelles, à Woolwich et à Sinigaglia. A Paris, à Bruxelles et à Woolwich les engins de destruction ont été découverts à temps et les explosions ont été évitées. A Tours et à Sinigaglia il y a eu des explosions. A Tours l'auteur de l'attentat a été blessé et à Sinigaglia un édifice a été partiellement détruit.

** Ravachol accusé d'avoir causé des explosions à Paris a été trouvé coupable avec des circonstances atténuantes, et condamné aux travaux forcés à perpétuité. Le verdict a causé une immense sensation en France, et il a donné lieu à des commentaires d'une extrême sévérité. Les journaux en général déclarent qu'il y a là un déni de justice exemplaire. Une dépêche de Paris en date du 29 avril contient ce qui suit :

“ La *Lanterne* et le journal de M. Drumont, la *Libre parole*, sont les seuls à approuver le verdict. La *Lanterne* dit que si Ravachol avait été condamné à mort, il aurait été consacré par le baptême du sang, ce qui aurait élevé l'assassin au rang de martyr. Dans son journal, M. Drumont félicite le jury d'avoir tenu compte de l'influence que le spectacle dégradant de la morale d'aujourd'hui est de nature à exercer sur les natures primitives comme celle de Ravachol. Le verdict, dit M. Drumont, a été humain et sage. ”

M. Drumont est dans le vrai lorsqu'il indique les causes premières des attentats qui épouvantent la société. Ces attentats ne sont malheureusement que la mise en pratique des abominables idées que l'on ne cesse d'inculquer dans l'esprit du peuple.

Les doctrines impies et subversives qui prévalent aujourd'hui, ne peuvent enfanter que des catastrophes. Que ceux qui gouvernent se frappent la poitrine et disent leur *mea culpa* ! Que les événements funestes de ces derniers jours puissent enfin leur ouvrir les yeux !

* * *

* * * J'ai déjà parlé, dans le PROPAGATEUR, de Mgr Bégin et de sa nomination comme coadjuteur de monseigneur l'archevêque de Québec avec le titre d'archevêque de Cyrène et le droit de succession au siège archiépiscopal de Québec.

Le cardinal Taschereau, par un mandement, en date du 20 avril, vient d'annoncer officiellement cette nomination qui a causé tant de satisfaction dans l'archidiocèse. Mgr Bégin a commencé l'exercice de ses nouvelles fonctions, et Mgr Taschereau lui a donné à cet effet les pouvoirs les plus amples.

Le successeur de Mgr Bégin, sur le siège épiscopal de Chicoutimi est M. l'abbé Michel Thomas Labrecque, professeur de théologie morale au séminaire de Québec.

Mgr Labrecque est doué de grands talents, d'un jugement droit et d'une intelligence d'élite ; c'est un théologien distingué.

Mgr Labrecque est né à St-Anselme, le 30 décembre 1849. Il a fait ses études classiques et théologiques au Séminaire de Québec, et il a été ordonné prêtre le 28 mai 1876. Quelques années après son ordination il alla étudier à Rome, et revint au pays avec le titre de docteur en théologie et en droit canon.

Le Séminaire de Québec fait une grande perte qui va profiter au diocèse de Chicoutimi, car Mgr Labrecque sera le digne successeur de Mgr Bégin.

M. l'abbé J. C. K. Laflamme, secrétaire de l'Université Laval, et président de la société Royale du Canada, avait été choisi en premier lieu pour être le successeur de Mgr Bégin ; mais il a refusé l'épiscopat afin de n'être pas dans l'obligation d'interrompre ses études littéraires et scientifiques. M. l'abbé Laflamme a toutes les qualités requises pour faire un évêque éminent. " Il est, dit un journal de Québec, l'une des plus belles intelligences du pays, un savant et un esprit supérieur."

* * *

* * * L'évêque anglican de Québec, le très-révérénd James W. Williams est décédé le 26 avril à l'âge de 66 ans, 7 mois et quelques jours.

Cette mort laisse un grand vide dans les rangs du clergé anglican de la Province de Québec.

L'évêque Williams avait un caractère sympathique, il était doué d'une grande intelligence et rempli de zèle dans l'exercice de son ministère. Il est universellement regretté par la population de Québec, catholique comme protestante, car ses éminentes qualités l'avaient rendu populaire.

L'évêque Williams est né à Overton Hampshire, Angleterre, le 15 septembre 1825. Il fit ses études au collège Pembroke, Oxford, où il obtint ses degrés universitaires. Il vint en Canada en 1857 et il fut professeur et directeur du collège Bishop à Lennoxville. A la mort de l'évêque Mountain, en 1863, il fut élu évêque de Québec par le Synode diocésain composé de ministres et de laïques.

Le diocèse anglican de Québec s'étend du Labrador à Montréal.

* * *

* * Le 17 avril s'éteignait à Toronto un homme qui a joué un grand rôle dans la politique canadienne, un homme dont le nom restera comme synonyme d'intégrité, d'honneur et de loyauté. Je veux parler de l'honorable Alexander Mackenzie, l'ancien chef du parti libéral et le grand adversaire de Sir John A. Macdonald.

Ces deux hommes, de caractères si différents et adversaires ardents en politique, étaient sincèrement amis et ils avaient l'un pour l'autre beaucoup d'estime.

La fortune politique qui a presque toujours favorisé Sir John A. Macdonald a presque toujours délaissé l'hon. Alexander Mackenzie. A la différence de Macdonald qui est mort étant encore chef du gouvernement, après une dernière victoire remportée sur ses adversaires, Mackenzie est décédé n'étant plus qu'un simple soldat dans les rangs de son parti.

De l'humble état de maçon qu'il exerçait en Ecosse, Mr Mackenzie par ses talents, son travail et son énergie, s'est élevé au poste éminent de premier ministre de la Puissance du Canada.

Mr Mackenzie est né à Dunkeld, Perthshire, Ecosse, le 28 janvier 1822. Il n'eut qu'une simple éducation élémentaire. Il vint en Canada en 1842 et il devint entrepreneur, journaliste et enfin homme politique.

En 1861, il fut élu député du comté de Lambton dans le Parlement du Canada, et il conserva son siège jusqu'à la confédération en 1867. Après la confédération il représenta le même comté dans la Chambre des Communes du Canada jusqu'en 1882. Il fut alors élu pour York-Est, et il conserva ce siège jusqu'à sa mort.

Il posséda le double mandat pendant quelque temps car, comme député de Middlesex ouest, il siégea dans l'assemblée législative d'Ontario en 1871 et 1872. Il fut secrétaire provincial dans le cabinet libéral de l'honorable Edward Blake, et subséquemment, il occupa le poste de trésorier provincial dans le même cabinet.

Il était le chef de l'opposition fédérale lors du scandale du Pacifique en 1873. Le 5 novembre de cette année, Sir John A. Macdonald ayant donné sa démission, M. Mackenzie forma l'unique cabinet libéral qui ait gouverné la Puissance depuis sa formation.

Le parti libéral ayant été battu aux élections générales du 17 septembre 1878, M. Mackenzie donna sa démission le 10 octobre suivant. En avril 1879 il abandonna la conduite de son parti et M. Edward Blake en devint le chef.

Lors du fameux débat sur le bill des Jésuites en 1889, Mackenzie, quoique malade, resta courageusement à son siège afin de voter contre les treize fanatiques qui demandaient le désaveu de ce bill. Les catholiques de la Province de Québec se souviendront toujours de cet acte de courage et l'histoire l'enregistrera à l'éternel honneur du grand citoyen.

Homme de bien dans toute l'acception du mot, Alexandre Mackenzie laisse un nom honoré et un bel exemple à suivre dans ces temps où le désintéressement semble banni des sphères officielles.

* * *

* * * Sont nommés :

1° Député ministre de l'Agriculture, M. G. A. Gigault, notaire, ex-député fédéral de Rouville.

2° Conseiller législatif pour la division de Lauzon, M. Nicodème Audet, marchand et ancien député de Dorchester à l'assemblée législative de Québec. Il remplace M. Larochelle, décédé.

3° Conseiller législatif pour Stadacona, M. John Roach, marchand de bois. Il remplace M. Hearn, démissionnaire.

ALBY.

NOUVEAUTÉS

Le Cœur de Jésus, trésor de l'église mois du Sacré-Cœur dédié aux associés du rosaire par l'auteur du mois de St-Joseph, tiré du P. Isolani. In-18, 50 cts.

Considérations sur les vérités fondamentales, par M. l'abbé Blancœil. In-18, 50 cts.

Décret de la S. C. des évêques et réguliers du 17 décembre 1890 sur l'ingérence des supérieurs et supérieures dans le for de la conscience, commentaire, par le R. P. Augustin Lehmkuhl, de la compagnie de Jésus, in-18, 10 cts.

Le Mystère de N.-S. Jésus-Christ, par le R. P. J. Corne, O.M.I., supérieur du grand séminaire de Fréjus. 1 vol. in-8, \$1.25.

Somme théologique et pratique de tout le droit canonique, par le R. P. André, docteur en droit canonique. 2 volume in-8, \$1.88.

PRONES LITURGIQUES

TRENTE-SEPTIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

- I. Suite des bénédictions. Bénédiction des drapeaux, des armées. — II. Bénédiction ou consécration de certaines personnes, en dehors du culte. Sacre des rois, des empereurs, bénédiction et armement des chevaliers. — III. Motifs des bénédictions en général. — IV. Conclusions pratiques.

I. Nous n'avons pas épuisé le sujet si fécond des bénédictions. Outre celles que nous avons énumérées, il en est d'autres, quelques-unes, il est vrai, tombées en désuétude, mais dont il nous faut néanmoins parler : celle des drapeaux par exemple, des armées.

Les païens eux-mêmes avaient compris la nécessité de placer les armées sous la protection et la sauvegarde des dieux. Les Romains attachaient à leurs enseignes les images de leurs divinités. L'empereur Léon, au ix^e siècle, ordonna aux chefs des légions de faire bénir les étendards, avant d'aller combattre. Nos rois de toutes les races ont été fidèles à cette coutume. Ils allaient chercher leurs enseignes, la célèbre et glorieuse oriflamme, d'abord au tombeau de saint Martin, à Tours, puis à Saint-Denis ; et c'est des mains des évêques et des abbés qu'ils les recevaient, avec leur bénédiction. Jamais ils n'entreprenaient une guerre, sans avoir invoqué préalablement les faveurs du ciel. Ils n'avaient pas oublié que Dieu se faisait appeler dans l'Ancien Testament le Seigneur Dieu des armées, et que plus d'une fois c'est lui qui donna la victoire. Nos plus illustres généraux en furent toujours persuadés. " Les soldats, dit l'illustre maréchal de Saxe, doivent se faire une religion de ne jamais abandonner leur drapeau. Il doit être sacré, et l'on ne saurait y attacher trop de cérémonies pour le rendre respectable et précieux. Si l'on peut y parvenir, on peut aussi compter sur toute sorte de bons succès. La fermeté des soldats, leur valeur en seront les suites. " Rien de plus beau jadis que la cérémonie de la bénédiction des drapeaux, au son joyeux des fanfares, aux cris mille fois répétés de : Vive la Religion et vive la France !

En remettant l'étendard béni aux mains de l'officier qui le devait porter, l'évêque ou le prêtre délégué lui disait : " Recevez l'étendard sanctifié par la bénédiction céleste, et qu'il soit terrible aux ennemis du peuple chrétien ; et que Dieu vous donne la grâce que, pour son honneur et la gloire de son nom, vous pénétriez avec lui vigoureusement à travers les bataillons ennemis, sans crainte et sain et sauf. "

Dans nos dernières guerres, les soldats les plus intrépides

n'étaient-ils pas ceux dont le drapeau, portant l'image du Sacré-Cœur, avait été béni à Paray-le-Monial ? On le vit bien à Patay et à Loigny et en tant d'autres rencontres glorieuses.

II. Nous avons dit dans l'instruction précédente que l'Eglise bénit ou consacre tout ce qui se rapporte au culte, personnes et choses. Il y a même, en dehors du culte, des personnes appartenant à la société civile, qui reçoivent des ministres saints une bénédiction ou consécration particulière. Tels sont les rois, les empereurs, les chevaliers. Il est vrai que, par le concours qu'ils sont à même de prêter à la société religieuse et la protection que leur dévouement lui assure, ils peuvent être regardés comme appartenant à cette société, comme ses soutiens et ses défenseurs. Et c'est là sans doute ce qui engagea toujours l'Eglise à se prêter avec empressement au sacre des rois.

Dans l'ancienne loi nous voyons Saül et David sacrés par Samuel, Salomon par le grand prêtre Sadoc. Sous la loi nouvelle, les empereurs romains devenus chrétiens se firent sacrer aussi. Nos rois les plus illustres ont également reçu l'onction royale : Clovis, à Reims, des mains de saint Remy, avec l'eau baptismale ; Pepin et Charlemagne de celles des papes Etienne et Adrien ; et de nos jours encore, Napoléon, des mains de Pie VII, et Charles X, en 1825, de celles de l'archevêque de Reims. Rien de plus propre à rehausser la personne royale que cette cérémonie auguste. Elle faisait des rois et des empereurs comme des êtres à part, de véritables oints du Seigneur, ses délégués sur terre, comme ils le sont en réalité, et les représentants auprès des peuples de son autorité suprême. Le respect pour leur personne et l'obéissance à leurs ordres y gagnaient assurément ; et, d'un autre côté, on pouvait croire, et avec raison, que l'huile sainte répandue sur leur front tempérerait la fierté de leur humeur et rendait leur commandement plus doux.

Il est bien entendu que plus d'une fois les reines et les impératrices ont été l'objet du sacre, elles aussi, ou bien seules, ou bien en participation avec leurs époux.

Il y avait aussi jadis tout un corps de guerriers qui recevaient la bénédiction liturgique. C'étaient les chevaliers. Sans parler des divers ordres de chevaliers institués au moyen âge pour défendre la chrétienté contre l'islamisme, et qui, par les vœux qu'ils faisaient, devenaient de véritables religieux, et appartenaient, à ce titre, à l'Eglise, dont ils formaient en quelque sorte la milice sacrée et la garde d'honneur, il y avait aussi par le monde nombre de chevaliers indépendants, qui ne revêtaient leur armure qu'après qu'elle avait été bénite par les Pontifes ; et c'était, je vous l'assure, un beau, un touchant cérémonial que celui de l'armement d'un chevalier, au pied des autels, en présence de ses aînés dont il se proposait d'imiter les vertus et de reproduire les glorieux exploits. Ils ne craignaient pas, ces hommes de fer, de fléchir le genou devant Dieu, d'implorer sa protection, ainsi que celle de Notre-Dame la Vierge Marie et des Saints. Mais en se relevant

couverts de leur puissante armure, ils étaient prêts à braver tous les périls et à donner leur vie pour la défense du pauvre, de la veuve, de l'orphelin, la cause de l'Eglise, de Dieu et de la patrie.

Tout cela a disparu de nos mœurs. Mais le Rituel de nos églises et le Pontifical de nos évêques gardent les traces de ces beaux jours disparus et de ces nobles institutions abolies.

III. Quel est le but, mes Frères, de toutes ces bénédictions aussi saintes qu'elles sont nombreuses ? Comme une mère attentive au bien de ses enfants, avant de leur livrer les choses qui doivent servir à leur usage, les prépare, les dispose, les accommode de manière à en obtenir pour eux le plus d'avantage possible ; ainsi l'Eglise s'applique, par ses bénédictions et ses prières, à faire concourir à notre bonheur les créatures que Dieu a mises entre nos mains et dont il nous a permis de nous servir. Elle s'efforce d'écarter d'elles et de tous les dons de Dieu ce qui pourrait nous nuire. Elle demande que ces biens dont nous disposons ne se tournent pas contre nous par le mauvais usage que nous en pourrions faire, que nous nous en servions pour la gloire de Dieu, aussi bien que pour notre utilité propre. Elle écarte de ces biens naturels le venin que le péché a répandu sur eux ; car le péché, vous le savez, mes frères, a souillé la création tout entière, en souillant nos premiers parents. La nature, aussi bien que l'humanité, est tombée sous le joug de Satan, qui exerce sur elle ses malignes influences. Or ce sont ces influences perverses que l'Eglise éloigne par ses prières. Elle obtient que toute créature de Dieu nous soit bonne, mais c'est en la bénissant, comme le dit saint Paul : *Omnis creatura Dei bona est... Sanctificatur enim per verbum Dei et orationem.*

Quand les bénédictions ont pour objet les personnes, l'Eglise demande pour elles les grâces dont elles auront besoin pour accomplir les devoirs de leur état. Ainsi elle bénit les époux, en appelant sur eux les secours d'en haut, pour qu'ils observent fidèlement les obligations si sérieuses du mariage, pour qu'ils y vivent saintement et soient les instruments dociles et désintéressés de la Providence, en vue de la gloire de Dieu et du bien des âmes. Ainsi elle bénit les prêtres, les évêques, les lévites pour qu'ils servent l'Eglise avec zèle et soient un sujet constant d'édification pour les Fidèles ; pour que leur ministère soit fécond en œuvres saintes. Ainsi elle bénit les abbés, les abbesses, pour qu'ils gouvernent avec sagesse et piété les monastères confiés à leur garde ; elle bénit les religieux et les religieuses, afin que par leurs prières et leurs mortifications ils apaisent la colère de Dieu et attirent ses miséricordes sur le monde. Ainsi elle bénit les rois les empereurs, les chevaliers, les armées, pour que tous reçoivent de Dieu, selon leur état et l'importance de leurs charges, force, prudence, courage, pour le maintien de l'ordre, de la justice et de la paix parmi les peuples.

IV. Il n'est aucune des bénédictions données par l'Eglise qui

n'ait son but, ses effets conformes à nos besoins. Il n'en est aucune que nous ayons le droit de dédaigner ou de négliger. Par ces bénédictions demandées et reçues, nous vivons dans un continuel commerce avec Dieu ; dans un échange ininterrompu d'hommages par nous offerts, et de bienfaits reçus de lui. Quoi de plus propre à nous faire sentir notre dépendance à son égard, à nous maintenir en sa sainte présence, et par suite à nous faire atteindre cette perfection à laquelle il invitait son serviteur Abraham et dont nous devons tous nous efforcer d'approcher : *Ambula coràm me et esto perfectus* ; " Marchez en ma présence et vous serez parfait. "

Outre les bénédictions dont nous avons parlé, et dont les diverses formules, composées par l'Eglise, se trouvent dans le rituel et le Pontifical, il y a aussi la bénédiction simple et usuelle que donnent les prêtres, en dehors de leur ministère, quand on la leur demande ; il y a surtout la bénédiction des évêques autrefois si fort souhaitée et si pieusement accueillie. Quand un évêque jadis parcourait son diocèse, les populations empressées se mettaient à genoux sur son passage, et l'évêque n'avait d'autre occupation que de bénir à droite et à gauche les hommes, les femmes, les enfants, dont les fronts respectueux s'inclinaient sous sa main. Ce spectacle, nous l'avons vu, aux jours de notre enfance, alors que le saint archevêque de Bordeaux, un confesseur de la Foi, Monseigneur d'Aviau du Bois de Sanzay traversait péniblement nos campagnes, courbé sous le poids de ses mérites aussi bien que de ses années.

On se contente aujourd'hui de réclamer la bénédiction des Pontifes pour les enfants ; c'est sans doute une chose bonne, louable et qui rappelle le divin Sauveur et ses affectueuses caresses à l'égard du jeune âge. Mais les adultes, mais les jeunes gens, mais les pères et mères de famille, n'auraient-ils pas besoin, eux aussi, des bénédictions de leur premier pasteur, surtout dans les temps où nous sommes, temps de souffrance matérielle, à bien des points de vue, temps d'indigence spirituelle, indigence extrême que notre orgueil nous empêche d'apercevoir ? " Vous dites : je suis riche, opulent et n'ai besoin de rien ; et vous ignorez que vous êtes misérable et pauvre et aveugle et nu ? "

Mais il est encore une bénédiction au-dessus de celle-là : c'est celle du Pontife suprême, du Pape ; c'est celle aussi que les peuples chrétiens ont recherchée avec le plus d'empressement et recherchent encore. On le vit bien, il y a près d'un siècle, alors que Pie VI et quelques années plus tard, Pie VII, fuyant la ville sainte envahie, traversèrent la France où les emmenaient d'insolents vainqueurs, pauvres captifs, que n'entourait plus aucun prestige humain. Et pourtant à mesure que passait leur voiture, aux portières entr'ouvertes, à travers les villes et les campagnes, les peuples émus se prosternaient et réclamaient hautement la bénédiction du Pape prisonnier ; c'est ainsi qu'on a pu dire qu'ils avaient, l'un et l'autre, traversé la France agenouillée sur leur passage.

Durant le long pontificat de Pie IX, que de pieux pèlerins sont allés à Rome, de toutes les parties du monde, solliciter la béne-

diction du grand Pontife ! Il ne pouvait suffire aux audiences qu'on lui demandait, et ses journées se passaient en grande partie à bénir.

N'en est-il pas de même pour son noble et éminent successeur, Léon XIII ? Que de catholiques ne croient pas acheter trop cher, par les dépenses et les fatigues d'un long et pénible voyage, la joie et la consolation d'être bénis par le Père commun des Fidèles ! Des malades, à leur lit de mort, sollicitent, par voie télégraphique, cette bénédiction suprême.

Cette bénédiction papale, si désirée et si désirable, ceux-là même que l'état de leur fortune, que leur âge ou infirmités empêchent d'aller à Rome, la peuvent recevoir dans certaines circonstances particulières, à l'occasion d'une fête, d'une cérémonie, des mains d'un évêque, et même quelquefois d'un prêtre, délégué par le Pape à cet effet.

Ces bénédications, mes Frères, de prêtres, d'évêques, du Pontife suprême, sont éminemment profitables à ceux qui les reçoivent. Je ne sais plus quel Pape dit à un esprit fort qui refusait d'être béni par lui : " La bénédiction d'un vieillard ne porta jamais malheur à personne. " Et n'est-ce pas du Pape que Chateaubriand a dit : " C'est le seul roi qui bénisse ses sujets. " *Amen.*

M. l'abbé GAUSSENS.

IMAGES POUR PREMIÈRE COMMUNION ET CONFIRMATION

4 à la feuille (6½ x 10) pour garçons et pour filles ; 80 cts la douzaine de feuilles (48 images).

4½ à la feuille (9 x 12), pour garçons et pour filles ; \$1.00 la douzaine de feuilles (48 images).

2 à la feuille (9 x 12), pour garçons et pour filles ; \$1.00 la douzaine de feuilles (24 images).

2½ à la feuille (9½ x 12½), garçons et filles sur la même image ; \$1.00 la douzaine de feuilles (24 images).

1 à la feuille (13 x 19), garçons et filles sur la même image ; \$1.25 la douzaine de feuilles (12 images).

1 à la feuille (13 x 19), garçons et filles sur la même image ; \$1.50 la douzaine de feuilles (12 images).

IMAGES EN COULEUR

Beaux chromos emblèmes (8 x 11½), chaque 10 cts ; la douzaine \$1.00, (12 images).

Les mêmes (15 x 11), chaque 15 cts ; la douz. \$1.50 (12 images).

LE TRAVAIL

Quid hic statis tota die otiosi ? Ite et vos in vineam meam. (MATTH. xx, 6.)

Magister, per totam noctem laborantes nihil cepimus. (LUC v, 5.)

Omnis arbor, quæ non facit fructum bonum excidetur et in ignem mittetur. (MATTH. VII. 19.)

A cette saison de l'année où les travaux deviennent de jour en jour plus pressants et plus pénibles, ne serait il pas opportun de vous apprendre à les rendre plus doux, plus fructueux et plus utiles ? C'est ce que je me propose de faire dans cette instruction aussi courte que familière.

Si, parmi les hommes qui se vouent au travail, un grand nombre l'acceptent avec esprit de foi et sanctifient leurs âmes dans les exercices d'une vie laborieuse, combien qui n'acceptent le travail que par force, en exhalant des plaintes et des murmures contre leur condition et contre la divine providence ! Combien d'autres qui, tout en acceptant le travail comme un devoir, n'acquièrent aucun mérite devant Dieu, faute de le surnaturaliser ? Pour obvier à ce double malheur, disons aux premiers qu'il y a pour eux obligation de travailler, et apprenons aux seconds les moyens à prendre pour sanctifier leur travail.

I.

Pour comprendre l'obligation que nous avons de travailler, nous n'avons qu'à considérer attentivement ce que nous sommes : 1^o nous sommes hommes ; 2^o nous sommes pécheurs ; 3^o nous sommes chrétiens. Or, je soutiens qu'à tous ces titres nous sommes obligés de travailler.

1^o Comme hommes, le travail est attaché à notre nature, c'est une loi que le créateur nous a imposée, loi que nous sommes obligés d'accomplir. L'homme, dit l'Écriture, est né pour travailler ainsi que l'oiseau est fait pour voler : *Homo nascitur ad laborem et avis ad volatum.*

Quelque noble, quelque parfait, quelque juste que fût Adam, Dieu, en le plaçant dans le paradis terrestre, lui ordonna de le cultiver et de le garder : *Posuit eum in paradiso voluptatis, ut operaretur custodiret illum.* Il est vrai que ce n'était point un travail pénible tel qu'il est aujourd'hui, mais agréable et conforme à la

sainteté de l'état où il avait été créé ; c'était néanmoins un travail et une occupation qu'il exigeait de lui.

La destinée de l'homme, quel qu'il soit, est donc de travailler. C'est ce qui faisait dire à un grand prince que, si Dieu et la nature ne voulaient pas que les rois travaillassent, ils ne leur auraient pas donné des mains comme aux autres : *Numquid Deus et natura regibus frusi-à manus contulerit ?*

Les païens eux-mêmes ont reconnu la justice de cette vérité. Aussi, lisons-nous dans l'histoire que parmi les Égyptiens, chacun était obligé de rendre compte tous les ans, à l'intendant de sa province, de ce qu'il faisait et du métier qu'il exerçait, et, s'il se trouvait n'en avoir aucun, il était honteusement chassé de la province, quelquefois même puni de mort.

Chez les Grecs, le père était obligé de faire apprendre quelque profession à ses enfants, faute de quoi, quand il venait à tomber dans l'indigence, les enfants qu'il avait laissés vivre dans la paresse étaient dispensés de l'assister.

Ce devoir est si indispensable à l'homme que le Sage renvoie le paresseux à la fourmi. Voyez la conduite de ce petit animal. Durant l'été il travaille sans relâche pour avoir de quoi se nourrir durant l'hiver ; imitez sa sagesse : *Vade ad formicam, o piger, et considera vias ejus, et disce sapientiam*. Mais quand nous ne serions pas obligés au travail comme hommes, nous y sommes condamnés comme pécheurs.

2^o Le travail est le juste châtement du péché imposé à tous les enfants d'Adam. Voici la sentence que Dieu prononça contre le chef du genre humain devenu coupable : *Maledicta terra in opere tuo* : la terre sera maudite à cause de votre faute. Vous n'en retirerez de quoi vous nourrir pendant toute votre vie qu'à force de travail : *In laboribus comedes ex eâ cunctis diebus vitæ tuæ*. Désormais vous mangerez votre pain à la sueur de votre front jusqu'à ce que vous retourniez dans la terre d'où vous avez été tiré ; car vous êtes poussière et vous retournerez en poussière : *In sudore vultus tui vesceris pane donec revertaris in terram de quâ sumptus es*.

Cet arrêt regarde tout le monde, le grand et le petit, le savant et l'ignorant, le riche et le pauvre. Tout sont condamnés au travail : *In sudore vultus tui vesceris pane*. Pourquoi ? parce que tous sont coupables.

Vous avez péché, mon pauvre frère, combien de fois, par vos blasphèmes, vos imprécations, vos injustices, vos profanations du saint jour ?..... Il faut que vous fassiez pénitence en gagnant votre pain à la sueur de votre front : *In sudore vultus tui vesceris pane*. Combien de temps ? Jusqu'à la mort : *Donec revertaris in terram*.

Vous avez péché, mes sœurs, et qui pourrait nombrer les fautes que vous avez commises et fait commettre par vos parures, vos immodesties, vos légèretés, vos paroles licencieuses, vos chants lubriques, vos désirs de plaire ! Vous devez gémir devant Dieu, lui en demander pardon en le priant d'agréer l'humilité de votre

cœur et le travail de vos mains : *Vide humilitatem meam, et dimitte universa delicta mea.* Combien de temps ? *Donec revertaris in terram.*

Vous avez souillé votre âme, jeunes gens, et vous avez malheureusement perdu l'innocence de votre baptême. A quels excès ne vous ont pas porté vos passions, vos impuretés, vos intempérances ! C'est vous surtout qui devez courber vos épaules sous le joug du travail afin que Dieu vous fasse miséricorde. Jusqu'à quelle époque doit durer ce travail ? *Donec revertaris in terram.*

Vous croyez avoir tout fait quand, par une confession sincère, vous avez obtenu le pardon de vos péchés. Vous avez fait beaucoup, c'est vrai, puisque vous avez fermé l'enfer sous vos pieds ; mais la justice divine est-elle entièrement satisfaite ? Les fautes que vous avez commises ne demandent-elles pas une satisfaction temporelle ? une sérieuse pénitence ? Or, cette satisfaction complète que Dieu exige de nous, comment pouvons nous la réaliser ? sera-ce par des jeûnes rigoureux ? Hélas ! nous disons que notre santé ne nous le permet pas... Sera-ce par de longues et ferventes prières ? nos occupations nous en empêchent..... Sera-ce par d'abondantes aumônes ? notre pauvreté s'y oppose... Comment donc expier nos péchés ? par l'offrande à Dieu de notre travail de chaque jour.

Le travail est donc une satisfaction qui expie le péché passé. Il est encore un remède préventif pour le péché à venir..... Depuis que le péché a passé dans notre âme et qu'il a ravagé notre esprit et notre cœur, nous sommes sans cesse inclinés vers le mal ; nous avons besoin d'un remède efficace capable de nous détourner de nos penchants mauvais ; ce remède salutaire et puissant, c'est le travail. Oui, un travail continuel sauve les âmes comme l'oisiveté les perd. L'expérience de tous les siècles vient à l'appui de cette vérité.

Ce n'est pas lorsque les Israélites se livrent aux fatigues des combats pour entrer dans la terre de promesse ou pour se défendre contre les agressions de leurs ennemis qu'ils se montrent infidèles au Dieu de leurs pères ; mais c'est dans le repos, lorsqu'ils jouissent de la paix ; lorsqu'ils sont dans l'abondance...

Ce n'est pas lorsque le roi David partage, au milieu des camps, les fatigues du soldat, qu'il souille son âme et qu'il devient prévaricateur ; c'est lorsque, oisif dans son palais, il charme ses loisirs en donnant à ses yeux et à ses sens une satisfaction coupable qui lui coûta tant de larmes !!!

Ce n'est point lorsque Salomon est occupé à construire un temple au Seigneur que l'esprit de sagesse dont il est rempli l'abandonne et qu'il quitte les voies de la justice ; mais c'est au jour où il mène dans son palais une vie indolente qu'il commence cette vie criminelle qui nous inspire de si légitimes craintes sur son salut éternel. Et nous-mêmes, mes frères, si nous avons dans notre vie des jours dont le souvenir est triste et serre notre cœur, n'est-il pas vrai que ces jours ne sont pas ceux où nous avons été occupés du matin au soir à un travail utile ? N'est-il pas vrai que nos jours les moins saints, disons la vérité, nos jours les plus

coupables, sont ceux qui nous ont vus le moins occupés ?... Donc, bénissons le travail, acceptons-le avec résignation, amour et reconnaissance, il nous fera mener une vie à la fois pénitente et innocente.

3° Enfin nous sommes obligés au travail comme chrétiens, puisque, en cette qualité, nous devons imiter Jésus-Christ notre chef. Or, qu'a fait, qu'a dit Jésus-Christ ? Il s'est livré au travail dès sa plus tendre enfance, dit le Prophète : *In laboribus à juventute meâ.*

Les saints Pères, et en particulier saint Justin, remarquent que notre divin Sauveur a vécu pendant plusieurs années du travail de ses mains en exerçant le métier de saint Joseph... Et durant les premiers siècles on montrait divers instruments qui avaient été façonnés de ses mains divines.

Ai-je besoin de vous dire que les trois années de sa vie apostolique furent des années de peines et de fatigues ? Il allait de ville en ville, de bourgade en bourgade, annonçant le royaume des cieux... *Fatigatus ex itinere, sedebat supra fontem* ; et le soir il n'avait pas où reposer sa tête.

Il choisit pour apôtres, non les oisifs des places publiques, mais de laborieux bateliers.

Il dit à ceux qui veulent le suivre qu'ils aient à porter leurs croix ; c'est-à-dire, à être mortifiés et à se soumettre au joug imposé à tous les enfants d'Adam, le travail.

Le Sauveur ordonne de couper l'arbre stérile et de le mettre au feu... Il condamne le serviteur négligent à être jeté dans les ténèbres extérieures... Il ôte le talent à celui qui l'a enfoui pour le donner à celui qui le fait fructifier.

Saint Paul, tout occupé qu'il est à la prédication, ne laisse pas de travailler de ses mains pour se conformer à l'ordre établi afin de n'être à charge à personne. Il ne se contente pas d'en donner l'exemple : il le recommande aux fidèles : *Rogamus vos, fratres, ut vestrum negotium agatis et operemini manibus vestris sicut præcepimus vobis.* Nous vous exhortons à vous appliquer chacun à ce que vous avez à faire et à travailler de vos mains ainsi que nous vous l'avons ordonné... Nous avons appris, ajoute-t-il dans une seconde lettre aux Thessaloniens, qu'il y a parmi vous des gens inquiets qui ne travaillent point et qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas. Nous avertissons ces personnes et nous les conjurons au nom de Jésus-Christ de manger leur pain en travaillant en silence. c'est-à-dire, un pain gagné par un travail honnête : *Obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operante suum panem manducent.*

D'après ces quelques considérations, nous sommes donc obligés de travailler comme hommes, comme pécheurs et comme chrétiens. Ces principes sont incontestables. Mais y sommes-nous fidèles ? Que faisons-nous du temps ? Combien qui le perdent en visites inutiles, en vains discours !... au jour !... à table !... à la

promenade !... D'autres travaillent sans ordre... par force... quand ils sont sous la surveillance d'un chef, d'un maître !...

Il faut donc ; mais il faut encore sanctifier son travail. C'est ce qu'il me reste à vous dire.

II

Nous sommes obligés, avons-nous dit, de travailler comme hommes, comme pécheurs et comme chrétiens. Pour sanctifier notre travail nous devons : 1° comme hommes, travailler avec prudence ; 2° comme pécheurs, travailler en esprit de pénitence ; 3° comme chrétiens, travailler en union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ.

1° Et, d'abord, comme hommes, nous devons travailler avec prudence, c'est-à-dire, non seulement dans le but de subvenir à nos besoins temporels, d'acquérir quelques biens indispensables, de nous procurer les vêtements nécessaires, d'entretenir une famille plus ou moins nombreuse ; mais nous devons surtout travailler pour la gloire de Dieu comme nous l'enseigne le grand Apôtre : *Sive manducatis, sive bibitis sive quid aliud facitis, omnia in gloria Dei facite*. En conséquence nous devons lui offrir nos occupations quotidiennes. Chaque matin nous devons lui dire : Mon Dieu, c'est encore par un effet de votre bonté que je vois ce jour : je vous en consacre toutes les pensées, les paroles, les actions et les peines, faites qu'il n'y en ait aucune qui ne soit animée de votre amour et qui ne tende à votre plus grande gloire.

Nous devons travailler sous son regard divin et en sa sainte présence comme un enfant sous le regard de son père, un serviteur sous la vigilance de son maître. De cette façon en travaillant pour le temps, nous travaillerons aussi pour l'éternité. Et chaque jour nous dira le soir en nous quittant : je ne vous dis pas adieu pour toujours, je vais vous attendre dans l'éternité où vous viendrez me rejoindre sous peu de temps ; je vais porter à Dieu le tribut de vos travaux, de vos fatigues et de vos sueurs d'aujourd'hui pour augmenter votre gloire. Mais pour cela ne travaillons jamais dans le seul dessein d'entasser biens sur biens, de contenter notre cupidité, de satisfaire notre ambition et notre avarice. Ne hasardons pas notre avoir sur des entreprises ruineuses. Evitons les excès.

2° Comme pécheurs, nous devons travailler en esprit de pénitence. Nous sommes coupables non-seulement de la tache originelle, mais encore d'un grand nombre de fautes actuelles. Pour les expier nous n'avons pas assez de générosité pour nous imposer de rudes pénitences, pour porter la haire, le cilice, pour jeûner, entreprendre de longs pèlerinages. Que devons-nous faire ? Offrir à Dieu en expiation de nos péchés le travail qu'il nous a imposé, les peines inséparables de notre condition. Nous devons

prier en travaillant, chanter des cantiques, réprimer les impatiences et surtout la colère ; éviter l'emportement, les brutalités, les malédictions et les blasphèmes... supporter patiemment la mauvaise humeur des personnes avec lesquelles nous vivons.

3^o Comme chrétiens, nous devons travailler en union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le divin Maître a béni, sanctifié le travail de ses saintes mains. Sa vie a été une vie de peines et de fatigues ; nous devons donc imiter notre chef et notre modèle, le reproduire par notre conduite. Et s'il arrive que notre position à la fois obscure et laborieuse nous arrache des plaintes, allons vite à Nazareth et nous entendrons le divin enfant nous dire : J'ai travaillé, j'ai obéi. *Non quæro gloriam meam*. Nous unissons notre travail à son travail, nous mêlons nos sueurs à ses sueurs. C'est ce qu'ont eu soin de faire tous les saints, si nous faisons de même, nous aurons un jour droit à la récompense qu'il réserve à tous ses fidèles imitateurs. Amen.

Extrait de **Le Missionnaire de la Campagne** cours d'instructions simples et pratiques, pour les missions, les retraites, les congrégations, l'adoration perpétuelle et la première communion, par l'abbé Jouve ancien missionnaire apostolique à Notre-Dame du Laus, actuellement curé archiprêtre à Savines (Hautes-Alpes.) 4 vols. In-12. Prix : \$3.50

DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR

Le parfait adorateur du Sacré-Cœur de Jésus, par Gabriel, F. Nicolet très humble adorateur du Sacré-Cœur de Jésus. 1 fort volume in-12, publié en 1819. Prix : 63 cts.

L'apostolat du Sacré-Cœur de Jésus, par le R. P. Ramière. 2 volumes in-12. Prix : \$1.50.

Neuvaine au Sacré-Cœur de Jésus, par St-Alphonse de Liguori. 1 beau vol. petit in-12. Prix : 63 cts.

Nouveau mois du Sacré-Cœur de Jésus, ou entretiens avec le Cœur de Jésus pour chaque jour du mois de juin, par M. l'abbé Derrouch. In-18. Prix : 35 cts.

Mois du Sacré-Cœur, par M. l'abbé J. Gagnet, directeur au grand séminaire de Luçon. 1 volume in-18. Prix : 25 cts.

Petit mois du Sacré-Cœur, par un ami du Sacré-Cœur. Prix : 5 cts ; la douzaine 40 cts ; le cent \$3.00.

Le Cœur de Jésus, étudié dans les livres saints, par le R. H. Santrain, C. S. S. R. In-18. Prix : 63 cts.

Mois du Sacré-Cœur, ou méditations pratiques pour chaque jour du mois par M. l'abbé Berlioux. 1 vol. in-18, 35 cts.

PARTIE LEGALE

LE TRAITEMENT DES JUGES.

Depuis longtemps la presse s'occupe de l'augmentation du traitement des juges. Cette question, qui a aussi fait l'objet de beaucoup de discussions dans les chambres, est à la veille de recevoir une solution. Le ministre de la justice vient d'en saisir de nouveau le Parlement et de proposer d'augmenter ce traitement.

La mesure proposée par le ministre de la justice est vivement approuvée par un certain nombre de journaux et elle est vivement combattue par d'autres.

Il nous semble que l'on ne peut pas raisonnablement refuser un traitement, suffisamment élevé, à des hommes de jugement, de science et de talent, qui consacrent leur vie à l'administration de la justice. Si les juges veulent se rendre dignes de la haute position qu'ils occupent, s'ils ont conscience de la terrible responsabilité qui pèse sur eux, ils sont obligés de se livrer à des études incessantes et à un travail ardu. Ils sont conséquemment forcés de négliger leurs affaires personnelles, et il n'est que juste qu'ils trouvent alors une compensation équitable dans un traitement suffisant. Il nous faut des juges d'une honnêteté à toute épreuve et d'une science profonde. Les deux qualités sont indispensables. Elles ne vont pas l'une sans l'autre, car la science sans la probité ne peut être que funeste, et, chez un juge, la probité sans la science est une probité stérile. A la science et à la probité le juge doit joindre un jugement sain et droit, car la rectitude de jugement est absolument nécessaire pour interpréter la loi et l'appliquer aux différents cas qui se présentent. Pour avoir de tels juges, pour placer à la tête des tribunaux des hommes réunissant à un haut degré les qualités que je viens d'énumérer, des hommes qui puissent inspirer une confiance illimitée, un gouvernement ne doit pas lésiner.

En terminant ce petit article qu'il me soit permis de citer les paroles du chancelier d'Agnesseau dans ses *Mercuriales*. Voici ce qu'il dit du juge intègre, du juge qui comprend sa responsabilité et qui agit en conséquence :

“ Heureux le magistrat qui, successeur de la dignité de ses pères, l'est encore plus de leur sagesse ; qui, fidèle comme eux à tous ses devoirs, attaché inviolablement à son état, vit content de ce qu'il est, et ne désire que ce qu'il possède... Heureux le magistrat dont la vertu reconnue honore le tribunal qui a le bonheur de le posséder. Les méchants le craignent, les bons le

“ désirent ; mais ceux qui le fuient et ceux qui le cherchent
 “ rendent tous également hommage à sa probité. Il se souvient
 “ toujours que le premier soin du juge doit être de rendre la jus-
 “ tice, et le second de conserver sa dignité, de se respecter soi-même
 “ et de révéler la sainteté de son ministère. ”

VENTE DE CHEVAL.

Monsieur le directeur.

Un notaire de ma paroisse me conseille de vous poser la question suivante. Vous me rendrez un grand service en y répondant dans le plus prochain numéro du *Propagateur*.

QUESTION.—Il y a quelques jours j'ai vendu à un commerçant de chevaux de Montréal, un cheval qui a un œil crevé. Je n'ai garanti que les défauts cachés, et l'acheteur a visité le cheval lui-même. Le prix m'a été payé lors de la vente, et le lendemain lorsque j'ai voulu livrer le cheval à l'acheteur, il a refusé d'accepter cette livraison et aujourd'hui il menace de me poursuivre en remboursement du prix payé.

La vente est-elle valide ou non ? Suis-je obligé de rembourser le prix payé ou ai-je le droit de le garder ?

Joseph B.....
 cultivateur à V.

RÉPONSE.—L'article 1523 du code civil porte que : *Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu lui-même connaître l'existence.*

D'après cet article la réponse à votre question est facile. La vente est valide et vous n'êtes pas obligé de remettre le prix à l'acheteur. Il n'a aucun droit de se plaindre, surtout dans sa position puisqu'il fait le commerce de chevaux et que plus que tout autre individu, il est en état de connaître les vices de l'animal qu'il achète. Tant pis pour lui s'il n'a pas suffisamment examiné le cheval ; c'est une négligence impardonnable pour un homme du métier. Il doit porter la peine de sa faute et de sa négligence. “ Si les défauts de la chose vendue sont évidents, ” dit DOMAT (1), “ comme si un cheval a les yeux crevés, l'acheteur ne pourra se plaindre de ces sortes de défauts qu'il n'a pu ignorer. ” (Voyez dans ce sens Pothier. Vente, No 207. Troplong. — Vente, No 554 ; 5 Boileux, Code civil, page 711.)

UNE ERREUR JUDICIAIRE.

On lit dans la Croix de Paris.

Il y a deux ans, un ouvrier de Renaix (Belgique) Beatse, ét.

(1) Les Lois Civiles, Liv. 1er, Titre 2, section xi, No 10.

condamné, sur la dénonciation d'un commis des postes, nommé Ost, à trois mois de prison, comme ayant touché au bureau de poste de Renaix, au moyen d'une fausse signature, le montant d'un mandat destiné à son frère.

Beatse avait, depuis longtemps, subi sa peine, quand il apprit que l'employé Ost était convaincu d'avoir commis des détournements à la poste. Il sollicita la revision de son procès, et l'on découvrit en effet qu'Ost était le vrai coupable.

Beatse a assigné en dommages-intérêts l'Etat belge, en la personne du ministre des postes, comme civilement responsable pour l'employé de son administration.

Le tribunal civil d'Audenarde a fait droit à la demande de Beatse, auquel l'Etat belge est condamné à payer 10,000 francs de dommages-intérêts, plus 1000 francs de frais de publicité.

Abrégé de Théologie dogmatique et morale, avec les notions les plus importantes de droit canon, de liturgie, de pastorale, de théologie mystique et de philosophie chrétienne, par l'abbé J. BERTHIER, M. S. 1 fort vol. in-8.....Prix : \$1.50

Les lèvres du prêtre garderont la science, et c'est de sa bouche qu'on réclamera l'exposition de la loi. Mal. II 7. Mais, comme la mémoire de l'homme est infidèle, ce n'est point assez par garder la science, d'avoir étudié autrefois, comme le dit St Liguori. L'expérience l'apprend, en effet, les connaissances les plus utiles et quelquefois les plus nécessaires échappent à celui qui abandonne l'étude, pendant plusieurs années. Il faut donc étudier, étudier encore, et cela jusqu'à la fin de sa vie.

Les livres, qui traitent longuement de la théologie et de la philosophie chrétienne, abondent ; mais, quelquefois le temps de les lire fait défaut ; et cependant la doctrine sainte doit toujours être présente à l'esprit de ceux, que Jésus-Christ a établis pour porter des fruits de salut, en enseignant tout ce que le Maître a ordonné.

C'est pourquoi, il nous a semblé qu'il serait vraiment utile de publier un livre, où seraient résumées d'une manière pratique, la doctrine dogmatique et morale et les principales questions de philosophie et de droit canon, de telle sorte que tout prêtre, même absorbé par les soins du saint ministère, puisse le parcourir en entier en une année, en lisant chaque jour deux ou trois pages, et qu'en demi-heure il puisse souvent revoir tout un traité.

Nous avons donc entrepris ce travail, après plus de vingt ans de ministère dans les missions. L'ayant achevé avec l'aide de Dieu, nous l'avons publié en latin en 1887. Cette édition a été accueillie favorablement. Toutefois un bon nombre de nos confrères dans le sacerdoce, nous ont invité à la traduire en français ; nous assurant qu'elle aurait ainsi plus de lecteurs, et que les notions philosophiques seraient par là mieux comprises des prêtres anciens, qui n'ont pas suivi la philosophie scolastique.

Ce n'est pas sans quelque hésitation que nous nous sommes décidé à cette traduction, Le latin est si bien la langue de l'Eglise, ainsi que de la philosophie et de la théologie chrétiennes, qui ont leurs termes propres, difficiles à transporter dans la langue française ! Le français, du reste, n'a pas la même précision ; et c'est augmenter ce volume déjà fort que de le traduire. C'est donc l'unique desir d'être utile à nos confrères, et de céder à des demandes amies, qui nous persuade de publier aujourd'hui en français cette seconde édition de notre *Compendium*.

Du reste, St Liguori lui-même n'a pas craint de publier, en langue vulgaire, *Le bon confesseur des gens de la campagne* ; et le cardinal Gousset a publié en français les *Principes du droit canon* et la théologie dogmatique et morale. On sait le succès, qu'ont obtenu ces ouvrages, qui sont entre les mains de presque tous les ecclésiastiques. Toutefois depuis que cet éminent prélat les a publiés, ont paru les Décrets du Concile du Vatican, la constitution *Apostolica Sedis* et une foule de décisions nouvelles, que les prêtres ne peuvent ignorer. Nous ne pensons pas qu'on ait édité en France, aucune théologie française, qui les ait recueillies. Nous l'avons fait nous même, dans cet abrégé, dont la traduction a par là-même sa raison d'être.

Nous n'avons rien omis pour rendre cette nouvelle édition plus complète encore et plus soignée que la précédente. Non seulement nous avons tenu compte des critiques et des observations bienveillantes qui nous ont été faites sur notre édition latine, mais encore nous y avons fait des additions notables, surtout dans ce qui touche au droit canon. Nous n'avons point travaillé seul à ce livre, mais, aidé de plusieurs de nos confrères, nous avons étudié, afin de le compléter, outre plusieurs traités de Franzelin et de Suarez, toute la somme théologique de St Thomas, les théologies dogmatiques de Perrone, d'Hurter, de Knoll, de Gousset, de Bonal, de Schoupe, de Bubillard, les théologies morales de St Liguori, de Gury, (soit l'édition annotée par Dallerini, soit celle publiée par le père Dumas), de Marc, de Lehmkuhl, les traités de Droit canon du cardinal Soglia, du cardinal Tarquini, de Craisson, d'Huguenin, de Ferrente, l'exposition des principes du droit canon de Mgr Gousset. Pour la philosophie, nous avons consulté tour à tour San Severino, Zigliara, Vallet. Il n'est aucune proposition dans ce livre qui ne soit appuyée sur l'autorité de quelques-uns de ces auteurs, bien que nous ne relevions pas toujours à leurs ouvrages, afin de ne pas surcharger de notes ce volume, déjà plus étendu que nous ne l'aurions voulu. Souvent néanmoins on y trouvera des renvois abrégés. A l'aide de ces renvois et de la table d'abréviations que nous donnerons après la préface, on pourra recourir aux auteurs que nous avons étudiés, en ayant soin, sauf indication contraire, de chercher dans leurs ouvrages le traité correspondant à celui d'où partent les renvois.

Il arrive parfois, qu'en renvoyant à un auteur, nous n'exposons pas pour cela la doctrine qu'il professe lui-même, mais certaines opinions, qu'il regarde comme plus ou moins probables. S'il nous est arrivé d'émettre sur certaines questions, un sentiment que nous n'avons pas trouvé dans les auteurs, nous avons eu soin de l'indiquer assez clairement.

Après une étude si soignée, c'est avec une certaine confiance que nous offrons ce livre aux ecclésiastiques, soit à ceux qui exercent le ministère dans les

paroisses, les communautés, ou les missions, soit à ceux qui étudient encore dans les séminaires. Nous demandons sincèrement à Dieu qu'il leur soit utile et serve au salut des âmes, à la gloire de la Vierge Marie et de notre divin Sauveur et Seigneur Jésus-Christ.

Il est loin de notre pensée, en publiant cet ouvrage, de vouloir faire abandonner des auteurs plus développés. Mais nous pensons pourtant, qu'à l'aide de cet *Abrégé*, les jeunes prêtres, et ceux qui achèvent leurs cours de théologie, pourront avec grand fruit, coordonner et embrasser d'un coup d'œil, tout ce qu'ils ont appris ailleurs, et même le compléter, car les auteurs élémentaires ont parfois des lacunes ; et les prêtres, qui ont de grandes occupations, pourront avec ce volume se rappeler et conserver facilement les connaissances si nécessaires, qu'ils ont acquises autrefois.

Aussi prions-nous humblement et instamment nos confrères dans le sacerdoce, qui n'ont pas le temps de parcourir des volumes plus étendus, de lire du moins fréquemment cet ouvrage.

Visant à la brièveté, nous n'avons pas répété plusieurs fois les mêmes choses. Il faut donc que nos lecteurs, s'ils veulent avoir une idée complète d'un point de doctrine, aient soin de lire tous les numéros de ce livre auxquels nous les renvoyons.

Nous avons bien prévu que certaines questions métaphysiques, bien qu'exposées le plus clairement possible, paraîtront de prime abord obscures à quelques-uns de nos lecteurs. Nous n'avons pas cru pour cela pouvoir les omettre. Il est si utile que ceux qui les ont étudiées ne les oublient point ! Une fois comprises, elles éclairent merveilleusement la doctrine ; et ceux à qui elles déplairaient peuvent facilement passer outre, sans s'y arrêter.

Si dans la multitude de questions, que nous avons traitées, il s'était, ce qu'à Dieu ne plaise, glissé quelque erreur, nous la désavouons et la condamnons ; et c'est, avec une piété toute filiale, que nous soumettons sans réserve, tout ce qui est contenu dans ce livre, au jugement du St Siège apostolique. *la colonne et l'appui de la vérité.*

J. BERTHIER, M. S.

DEVOTION AU SACRÉ-CŒUR

Le Sacré-Cœur de Jésus, par le T. R. P. Jules Chevalier supérieur général des missionnaires du Sacré-Cœur. 1 fort vol. in-12. Prix : \$1.00.

Notre-Dame du Sacré-Cœur, par le T. R. P. Chevalier. 1 volume in-12. Prix : 88 cts.

Vraie dévotion au Sacré-Cœur de N.-S. J.-C., par M. l'abbé Coulin. 1 fort volume in-18 relié. Prix : 75 cts.

Jésus-Christ parlant au cœur du jeune homme, par le R. P. Mellini. In-18. Prix : 20 cts.

Le premier vendredi de chaque mois, sanctifié par la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, par le R. P. Gautrelet, S. J. In-18. Prix : 15 cts.

LA FILLE DU MAITRE DE CHAPELLE

A. M. LÉON AUBINEAU.

(Extrait des *Légendes de Trianon.*)

(Suite)

III

HENRI DUMONT.

“ Enfin ! te voilà, Marion ! ” dit Dumont en entendant la voix de sa fille dans l’antichambre. Il courut à sa rencontre, et fut agréablement surpris en apercevant le P. Rapin. “ Marie est heureuse de revenir si bien acoompagnée, mon père, ” dit-il. “ J’étais tenté de la gronder pour être restée si tard dehors. Le temps m’a semblé long. ”

“ Cher papa, ” dit Marie en l’embrassant, “ ce n’est pas ma faute. Le révérend père vous dira que je n’ai pas retardé madame de Coulanges. En voilà pour un an ! Vous savez bien que, sauf ma visite aux carmélites dans le temps des fleurs d’oranger, je ne vous quitte jamais. ”

“ Allons souper, ” dit Dumont. “ Mais je vous avertis que j’ai un convive. Craignant de souper seul, j’avais invité André. Si tu désires t’habiller, Marie, nous t’attendrons. ”

“ Oh ! c’est bien inutile, ” dit Marie. Ils passèrent dans la petite salle à manger. Elle donnait sur le parc, et était tellement encombrée de pupîtres, de livres et d’instruments de musique, que la table sur laquelle était servi le souper était reléguée dans l’embrasure de la fenêtre.

Debout, près de la table, un jeune homme vêtu de noir, d’une figure belle et expressive, examinait un violon de Crémone.

“ Mon révérend père, ” dit Dumont, “ je vous présente mon élève de prédilection, André Lebert. André, vous connaissez au moins de nom le P. Rapin. ”

“ Qui ne connaît le Virgile français ? ” s’écria André. “ J’ai fait mes études à Tours, mon révérend père, et votre souvenir y est vivant comme si vous veniez d’en partir. Je suis heureux de pouvoir vous présenter mes très très humbles respects. ”

Ils se mirent à table, et, tout en soupant, le P. Rapin s’extasia sur la beauté de la soirée et de la vue qu’on découvrait de chez son hôte.

“ Oui, ” dit Dumont en soupirant, “ c’est une belle et agréable demeure, et il me serait bien dur de la quitter. Vous ne pouvez vous imaginer, mon père, quels concerts ravissants j’entends d’ici pendant le mois de mai, alors que les rossignols chantent. ”

Le souper fini, le P. Rapin dit à Dumont qu’il avait à lui parler d’affaires. Sur ce mot, André voulut prendre congé. “ Restez,

monsieur," dit le père : " ce que j'ai à dire à mon ami Dumont n'est pas un secret ; d'ailleurs, il est probable que vous pourrez nous en donner votre avis. Voici le fait : l'organiste de la chapelle de nos pères du faubourg Saint-Antoine est fort âgé et voudrait prendre sa retraite. Nos pères m'ont prié de demander à M. Dumont si, parmi ses amis et ses élèves, il connaîtrait un bon musicien qui voudrait accepter la place. Ils offrent douze cents livres et le logement. "

" Ceci vous conviendrait-il, André ? " dit Dumont.

" Peut-être bien, " dit André ; " mais, vous le savez, il faut d'abord que j'aille à Rome. La mission que j'ai acceptée m'y retiendra quelques mois. Les pères ne pourraient m'attendre. Ou bien, " ajouta-t-il timidement en regardant Dumont, " faut-il renoncer à aller à Rome ? "

" Gardez-vous-en bien ! " s'écria Dumont : " c'est une occasion unique pour voir l'Italie, une mission aussi honorable que lucrative, et qui vous perfectionnera dans votre art. Si les pères ne peuvent attendre, il se présentera autre chose à votre retour, n'en doutez pas. "

" Que va donc faire à Rome M. André ? " demanda le P. Rapin.

" Il va, sur l'ordre du roi, " dit Dumont, " acheter ou copier en Italie tout ce qu'il pourra trouver de musique tant sacrée que profane, afin d'enrichir la bibliothèque et le répertoire de l'Académie royale de musique. Une somme considérable lui est allouée pour cela. Ce serait folie que de renoncer à ce voyage. "

" A Dieu ne plaise que j'en détourne M. André " dit le P. Rapin. " Je m'étonne même qu'il hésite. "

" Hélas ! " dit André, " je songe à me marier. J'ai perdu mes parents, je suis seul, et l'ennui me gagne. Une haute fortune ne me tente point, et toute la gloire du monde ne me paraît pas valoir la paix et les joies de la famille. "

En parlant ainsi, il regardait Marie, qui allait et venait, et aidait la servante à enlever le couvert. Le P. Rapin surprit ce regard, et ses yeux rencontrèrent ceux de Dumont. Ils se comprirent, et Dumont dit au jeune homme : " Hé ! mon ami, vous vous marierez à votre retour. Six mois sont bien vite passés. "

Marie sortit de la chambre, et Dumont dit au P. Rapin : " André m'a demandé ma fille, mon révérend père ; mais elle n'en sait rien encore. Faut-il la laisser dans cette paix et cette ignorance jusqu'au retour d'André ? "

" Oh ! non ! je vous en supplie, " dit André. " Il me faut connaître mon sort. Jamais je ne pourrais vivre dans cette incertitude. "

" Il faut songer à Marie, " dit le père : " elle est si jeune ! il me semble que c'est hier que je l'ai baptisée. A-t-elle quinze ans ? "

" Elle n'en a pas encore seize, " dit Dumont : " c'est une enfant. Je ne voudrais pas troubler la paix de cette âme innocente. "

" Vous avez bien raison, " dit le P. Rapin : " au retour de M. André, il sera temps de parler mariage. "

" En tout cas, " dit Dumont, " je prendrai la nuit pour réfléchir. "

" Et moi, " dit le jésuite, " je vais aller demander l'hospitalité au curé de Versailles. Je ne retournerai à Paris que lundi. A demain, mon ami. Bonsoir, monsieur André. "

“ Permettez-moi de vous accompagner, mon révérend père, ” dit André : “ je demeure près de la cure. ”

Ils sortirent ensemble, et, chemin faisant (l'église Notre-Dame n'était pas encore construite, et la petite église de Saint-Julien était située rue du Vieux-Versailles), André n'épargna rien pour ranger le P. Rapin de son parti, et lui persuader d'engager Dumont à fiancer sa fille ; mais il n'en obtint rien que des exhortations à la patience. André le quitta fort triste, et passa la nuit presque entière à se promener sur la place d'Armes, en querellant la lune et les étoiles. Depuis le commencement du monde, c'est ce qui se fait en pareille occurrence, et c'est ce qui se fera jusqu'à la fin.

Le lendemain était un dimanche. On exécuta à la chapelle la messe du premier ton, le chef-d'œuvre de Dumont, connu maintenant sous le nom de messe royale. Pour la première fois, Marie, bien cachée derrière un grand pupitre, chanta un *O. Salutaris*. Elle chanta si bien, et le roi, au sortir de la chapelle, témoigna une telle satisfaction de l'admirable musique qu'il avait entendue, que Dumont en augura bien pour l'audience qu'il devait avoir le lendemain de Sa Majesté.

Revenu chez lui, le maître de chapelle embrassa Marie, lui donna des louanges, et il allait peut-être lui parler d'André, lorsqu'un page du roi vint lui annoncer que Sa Majesté désirait entendre pendant le dîner, qui se faisait ce jour-là au grand couvert, la chanteuse dont il avait si fort remarqué la belle voix à la chapelle. Marie, qui avait déjà quitté son grand habit, dut le remettre au plus vite, et n'eut pas le temps de dîner. Elle se hâta d'avaler deux œufs crus, et son père la conduisit dans l'appartement du roi.

Louis XIV, Marie-Thérèse, le dauphin et la dauphine, Monsieur et Madame étaient déjà assis à la table royale, splendidement servie et ornée des fleurs et des fruits les plus rares. Toutes les personnes du service et la nombreuse compagnie qui regardait dîner le roi, étaient habillées avec magnificence, et rien n'était plus agréable à voir que la belle ordonnance du festin. Le grand aumônier ayant dit le *benedicite*, le roi commença à manger, et une délicieuse musique se fit entendre. Quand les violons se turent, Marie chanta en s'accompagnant d'un luth, et elle chanta si bien, que le roi, désignant sur la table une corbeille d'argent remplie de pêches magnifiques, ordonna à l'un de ses pages de la porter à la jeune fille et de lui faire son compliment. Le doux regard et le sourire de la reine accompagnèrent ce présent. Marie fut transportée de joie, et enviée par tous les musiciens du roi.

Dumont, aussi joyeux que sa fille, la ramena chez lui.

“ Voyez, ma bonne amie, ” dit Marie à sa gouvernante mademoiselle Manon, “ voyez le beau présent que le roi m'a fait ! ”

“ Que Dieu bénisse Sa Majesté ! ” dit Manon : “ voilà une belle pièce de ménage, et qui fera bien à votre dîner de noces. ”

“ Chut ! ” fit Marie : “ je ne veux pas me marier. ”

“ Propos de petite fille ! ” dit Manon : “ je connais quelqu'un qui vous fera changer d'avis. Mais en attendant, ma mie, il faut

diner. Venez çà : je vous ai garde une bonne petite soupe et une caille rôtie. Avec cela et une des pêches du roi, vous dînez comme une reine, foi de Manon. ”

Le soir, après le salut, Dumont et sa fille descendirent au parc. Ils y rencontrèrent André, qui se promenait tout seul dans l'allée des Philosophes. André leur annonça qu'il partait le lendemain pour Rome.

“ Vous me rapporterez bien un chapelet béni par le pape, n'est-ce pas, monsieur André ? ” dit Marie.

A son air, à son ton, André comprit bien qu'elle ne savait rien. Il regarda Dumont d'un air de reproche. Celui-ci détourna la tête avec embarras.

Ils allèrent s'asseoir sur les pentes gazonnées de la terrasse. C'était l'heure du grand appartement, ainsi que l'on appelait la réception du soir, qui précédait le souper du roi. Il y avait peu de monde au parc.

Dumont et André restaient silencieux et tristes. Marie essaya de les égayer :

“ Savez-vous, ” leur dit-elle, “ que, si on veut encore me faire chanter pendant le diner du roi, je demanderai à être prévenue d'avance, afin de ne pas jouer le rôle de Tantale. J'avais une telle faim en regardant le roi manger ses quatre potages, que je craignais de ne pouvoir chanter. Du reste, malgré le beau présent que j'ai reçu, je n'aime pas chanter en public. Tous ces regards braqués sur moi me mettaient au mar'yre. J'ai pris le parti de fermer les yeux. A la chapelle, au moins, j'étais cachée, et je chantais pour le bon Dieu : c'est tout autre chose. ”

“ Qu'avez-vous chanté au roi, mademoiselle ? ” dit André.

“ Un air charmant que mon parrain, M. Lulli, a composé, il y a huit jours, sur des paroles de M. Quinault. C'est l'*Adieu d'Iphigénie*. ”

“ Je ne connais pas cet air, ” dit André.

“ Je le crois bien, dit Marie : “ mon parrain m'en a confié le manuscrit pour le mettre au net, et j'ai voulu en donner l'étrenne au roi. Écoutez comme c'est beau ! ”

Et, regardant si personne n'était à portée de l'entendre, Marie chanta d'abord à demi-voix, puis à voix plus haute, et avec tant d'expression, que ses deux auditeurs se mirent à pleurer.

“ Assez ! assez ! ” dit Dumont : “ tu perdras ta voix, Marie, si tu chantes en plein air, après le coucher du soleil. Rentrons au château. A demain, André ! Il faudra venir boire le coup de l'étrier chez nous, à neuf heures. C'est à dix heures que j'aurai mon audience du roi. ”

Le lendemain matin, André vint faire ses adieux : il essaya de dire quelques mots à Marie de la demande qu'il avait faite à son père, mais la jeune fille ne parut pas le comprendre. Elle était tout émue et anxieuse de l'entrevue que son père allait avoir avec le roi, et André partit sans avoir obtenu d'elle autre chose qu'un adieu simple et cordial, qui indiquait parfaitement qu'il était pour elle un ami de son père, et rien de plus.

Dumont reconduisit André jusque dans l'escalier.

“ Pourquoi, cher maître, ” dit celui-ci, “ pourquoi n’avez-vous pas parlé à Marie ? ”

“ Que voulez-vous ? ” dit Dumont, “ je n’ai pu m’y résoudre. Il aurait fallu lui demander une réponse immédiate, et elle est si jeune ! elle pense si peu à se marier ! — Allons ! courage ! vous nous écrirez. Je vous promets que personne n’ira sur vos brisées. Adieu, mon cher enfant. ”

Ils s’embrassèrent et se quittèrent, espérant se revoir.

IV

L’ARTISTE ET LE ROI.

Louis XIV reçut Dumont avec bienveillance, lui fit compliment de sa musique et du talent de sa fille, et annonça qu’il avait donné ordre de doubler ses appointements. Mais en même temps il lui fit voir une lettre de Mgr François de Harlay, archevêque de Paris, qui, consulté par le roi, levait toutes les difficultés opposées par le maître de chapelle aux désirs de Sa Majesté.

“ Le concile de Trente, ” disait l’archevêque, “ n’entend pas proscrire du lieu saint tels ou tels instruments, mais seulement les airs de musique efféminés et mondains ; et le roi, qui assurément, ne les souffrirait pas, peut faire accompagner les chants de sa chapelle par tous les violons et flûtes qu’il voudra, sans désobéir aux saints canons.

“ Ainsi donc, Dumont, ” dit le roi, “ à moins de prétendre être plus catholique que le Pape, vous devez cesser vos résistances, et je compte que dimanche prochain la musique de la chapelle sera telle que je le souhaite. ”

“ Le roi, ” dit Dumont, “ m’a comblé de bienfaits. Je le supplie d’en ajouter encore un, en me permettant de quitter son service. ”

“ Je vous le défends absolument, ” dit le roi. “ Faites ce que je vous ai dit, et bientôt vous serez le premier à m’en remercier. Vous êtes excellent musicien, Dumont ; soyez aussi un serviteur obéissant. ”

Et, le congédiant d’un signe de tête, le roi vit Dumont pâlir et s’éloigner, et ne se douta pas qu’il venait de briser la vie d’un grand artiste.

Dumont, en sortant de l’appartement du roi, se rendit au parc, où il avait donné rendez-vous à sa fille et au P. Rapin, tous deux inquiets du succès de sa démarche. Le P. Rapin se promenait en l’attendant, et disait son bréviaire sur la terrasse du Nord. Marie et Manon, assises au pied de la statue de Diane, guettaient de loin l’arrivée de Dumont. Marie courut à sa rencontre. Le père y vint aussi, et tous deux s’écrièrent :

“ Hé bien ! qu’a dit le roi ? ”

“ Le roi est le maître, ” dit Dumont : “ il faut obéir ou s’en aller. Mon père, je viens vous demander la place d’organiste à la chapelle des pères jésuites. ”

“ Y pensez-vous ? ” s’écria le père : “ quitter Versailles, le service du roi, tout abandonner, et cela pour des violons ! ”

“ Mon père, ” dit Dumont, “ si, par impossible, le roi voulait faire prêcher messieurs de Port-Royal dans vos maisons, conseilleriez-vous à vos supérieurs d'obéir à Sa Majesté ? ”

“ Assurément non ; mais les violons du roi ne sont pas des hérétiques. ”

“ Si vous étiez aussi bon musicien que bon théologien, mon père, vous ne parleriez pas ainsi. D'ailleurs, tout cela se tient, et le venin janséniste pénètre partout. Voyez ce que devient la liturgie entre les mains de l'archevêque de Paris : voyez cette guerre sourde et perfide au culte de la sainte Vierge, aux légendes des saints, aux traditions les plus respectables ! C'est, au fond, la haine de Rome qui inspire tout cela. L'Eglise, mère et maîtresse des arts, est attaquée, insultée ; on ne veut plus prier ni chanter comme elle. Les hymnes de Santeul remplacent les chants sublimes du rit romain. Le chant grégorien, torturé, dénaturé, tend à disparaître ; et l'on voudrait que je donne le signal de cette déplorable décadence, que je conduise moi-même le chœur des baladins au pied de l'autel ! — Jamais ! — Adieu donc, Versailles ! j'aime mieux tout quitter que de profaner mon art. ”

“ Vous y réfléchirez, mon ami. C'est le roi qui est responsable, et non vous. L'avenir de Marie ne doit pas être sacrifié à un scrupule d'artiste. N'est-ce pas, Marie, que vous vous opposerez au départ de votre père ? ”

“ Je le suivrai sans retourner la tête, ” dit Marie : “ je sais ce qu'est l'âme d'un artiste. Mon père peut compter sur mon entière soumission. ”

Ils restèrent silencieux un instant, et descendirent ensemble le long des ifs. Jamais le parc n'avait paru si beau. Les fleurs resplendissaient au soleil d'été, et les eaux jaillissantes étaient parées des couleurs de l'arc-en-ciel.

“ Dumont, dit le père au musicien, je ne vous demande qu'un délai, mais ne le refusez pas à ma vieille amitié. Je vous en prie, attendez quelques mois. Ne fâchez pas le roi. Après tout, ce n'est pas une question de foi : c'est une question d'art. ”

“ L'art peut servir ou combattre la foi, mon père, ” dit Dumont “ et les jansénistes le savent bien. Ils font tout au monde pour le soustraire à l'influence de l'Eglise, vous le savez. ”

“ C'est vrai, mon ami ; mais enfin la musique ne peut être considérée absolument comme une prédication. ”

“ Si fait, mon père, et c'est une prédication intelligible à tous et qui survivra même à la fin du monde. Oui, mon père, dans le paradis il n'y aura plus de tableaux à peindre, plus de livres à faire, mais on chantera, et c'est afin de mériter d'entendre éternellement la belle musique des anges, que je ne veux pas en laisser faire de mauvaise ici-bas, surtout à la chapelle du roi. — J'attendrai, puisque vous le voulez, mais je sais à quoi aboutira cette attente. ”

Henri Dumont attendit, en effet, et essaya d'obéir. Ses collègues de la chapelle royale, Nivers et François Couperin, l'organiste, bien loin de le seconder dans sa résistance, ne songeaient qu'à complaire au roi. Bientôt la musique de la chapelle devint telle,

que l'entendre fut un supplice pour le pauvre Dumont, tandis que le roi et toute la cour se pâmaient d'aise de retrouver à l'église les fanfares et les airs qui les avaient charmés aux carrousels, aux opéras et aux bals. Sous le fracas de l'orchestre disparaissait le sens des paroles de l'office divin, et les fêtes païennes données au château semblaient se continuer dans le sanctuaire. Chaque fois que Dumont dirigeait l'orchestre, il avait un violent accès de fièvre ; et Marie, effrayée du dépérissement de la santé de son père, écrivit en secret au P. Rapin pour lui demander si l'orgue de la maison des pères jésuites était encore à sa disposition. Le P. Rapin se hâta de venir à Versailles, et tout fut bientôt convenu, sauf un détail.

« Où habiterons-nous à Paris ? dit Marie. Mon père ne saurait s'accoutumer à un logis sombre et sans vue, ni au bruit des rues : il lui faut un grand ciel et du silence. »

« J'y ai songé, » dit le P. Rapin. « Je demanderai à madame de Fieubet, bienfaitrice de notre maison, de vous loger dans l'étage supérieur de son hôtel. Il est situé tout près de nos pères, sur le quai des Célestins. On voit de là tous les clochers de Paris et le cours de la Seine. C'est une vue magnifique ; et, grâce au jardin de l'hôtel, votre père ne regrettera pas trop les rossignols de Versailles. »

« Hélas ! » dit Marie, « nous laisserons ici bien autre chose que des rossignols : la tombe de ma mère, nos meilleurs souvenirs, et ce beau parc, ces bois de Trianon que mon père aimait tant ! — Mais il le faut. Encore une messe comme celle de dimanche, et mon père devient fou. — J'ai vu la reine, je l'ai priée de faire agréer au roi la retraite de mon père. Sa Majesté a bien voulu me le promettre, et m'a dit qu'elle lui ferait avoir une pension de cinq cents livres. Avec cela et les douze cents de l'organiste, mon père ne manquera de rien. »

« Fort bien ; — mais vous, mon enfant, que deviendrez-vous, si vous perdez votre père ? La reine ne vous a-t-elle rien promis pour vous ? »

« Elle n'y a pas pensé, ni moi non plus, » dit Marie, « Celui qui nourrit les oiseaux du ciel ne m'oubliera pas. D'ailleurs, mon père a songé à notre avenir : il m'a promise à mon cher André. J'aurai un bon mari, je crois. »

« Assurément, » dit le père, « mais je ne savais pas que ce fût décidé. »

« Nos fiançailles se sont faites de loin » dit Marie, « et par lettres, absolument comme si j'étais une grande princesse. Mais enfin elles sont faites, » ajouta-t-elle en soupirant, « et mon père a envoyé mon portrait à M. André. Je suis mariée en effigie. C'est fait : n'en parlons plus. Ne songeons qu'à mon pauvre père. Avez-vous vu comme ses cheveux ont blanchi ? — O violons du roi, que n'êtes-vous brûlés tous ! »

Mme JULIE LAVERGNE.

(à suivre.)

L E

MISSIONNAIRE DE LA CAMPAGNE

COURS D'INSTRUCTIONS SIMPLES ET PRATIQUES

POUR LES

MISSIONS, les RETRAITES, les CONGREGATIONS, l'ADORATION PERPETUELLE et la PREMIERE COMMUNION

Par M. L'ABBÉ JOUVE,

Ancien Missionnaire Apostolique de Notre-Dame de Laus, Chanoine de Gap.

HUITIÈME ÉDITION—SEIZIÈME MILLE.

Quatre beaux volumes in-12..... Prix : \$3 50 ; reliés : \$4.50.

DOMINICALES

DU

CURÉ DE CAMPAGNE

INSTRUCTIONS SIMPLES ET PRATIQUES

POUR CHAQUE DIMANCHE DE L'ANNÉE

Avec une Homélie sur l'Évangile du Jour

SUIVIES DE PLUSIEURS PANEGYRIQUES ET DE SUJETS DE CIRCONSTANCE

Par M. L'ABBÉ JOUVE,

AUTEUR DU *Missionnaire de la Campagne, etc.*

CINQUIÈME ÉDITION

Trois beaux volumes in-12..... Prix : \$2.50 : reliés : \$3.25

PREPARATION

AU

GRAND JOUR

OU INSTRUCTIONS SIMPLES ET PRATIQUES

POUR

LA PREMIERE COMMUNION

FORMANT

LA MATIÈRE DE TROIS RETRAITES DIFFÉRENTES

Par M. L'ABBÉ JOUVE,

AUTEUR DU *Missionnaire de la Campagne*

Un beau et fort volume in-12.....Prix : 88 cts ; relié : \$1.13

EXTRAIT DE LA PRÉFACE

Un grand nombre de prêtres, connaissant la simplicité de style de mes autres ouvrages, m'ont vivement engagé à composer dans le même genre un cours d'instructions variées, propres à préparer les enfants à la plus importante action de la vie : *la première communion*.

Désireux de leur être agréable, et aussi par affection pour les enfants que Jésus m'a appris à aimer, j'ai écrit ce petit ouvrage en m'accommodant à leur langage simple et familier.

L'expérience prouve que rien n'est plus difficile que de captiver l'attention des enfants pendant une demi-heure. Toutefois, pour les obliger à suivre les instructions, je me suis efforcé de les rendre accessibles à leur intelligence en les émaillant de comparaisons et de traits historiques qui ne manqueront ni d'intérêt ni de charme.

INSTRUCTIONS SOMMAIRES

SUR

LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

AVEC UN MILLIER

DE TRAITS ET D'EXEMPLES CHOISIS

A L'APPUI DE CHAQUE VÉRITÉ

Par M. L'ABBÉ JOUVE

AUTEUR DU *Missionnaire de la Campagne*

TROISIÈME ÉDITION

2 beaux et forts vol. in-12, \$1.88 ; reliés \$2.38

LE CATECHISTE

DES GRANDS ET DES PETITS

NOUVELLE EXPLICATION SIMPLE, DÉTAILLÉE ET PRATIQUE DU CATECHISME POUR

La Première Communion et la Persévérance

ENRICHIE D'UN GRAND NOMBRE

DE COMPARAISONS ET DE TRAITS HISTORIQUES

Par M. L'ABBÉ JOUVE,

AUTEUR DU *Missionnaire de la Campagne*

DEUXIÈME ÉDITION

Trois volumes in-12.—Prix : \$2.50 ; reliés : \$3.25

UN MODELE
 POUR CHAQUE JOUR DE L'ANNEE
 OU NOUVELLE
VIE DES SAINTS

DEDIEE AUX FAMILLES. AUX COMMUNAUTES, AUX PAROISSES

Augmentée d'une notice sur

LES FETES MOBILES DE N.-S., DE LA SAINTE-VIERGE ET DES SAINTS,

Avec des Réflexions pratiques sur chaque Fête
 et sur chaque vie et d'un plan de Méditations par jour

Par M. L'ABBÉ JOUVE,

Chanoine de Gap, auteur du Missionnaire de la Campagne.

DEUXIÈME ÉDITION.

4 forts beaux vol. grd in-12.—Prix : \$3.75 ; reliés : \$4.75.

Impossible de résumer en un court espace les éloges que cet ouvrage a reçus depuis son apparition. On me saura gré cependant, j'espère, de reproduire l'appréciation que lui a consacrée l'*Univers* dans sa Revue littéraire du mois de mars 1888. La compétence de l'écrivain qui a fait cet article de critique littéraire n'échappera à aucun de nos lecteurs et s'imposera à leur esprit.

“ L'ouvrage est bien fait, composé avec soin et avec compétence. Il sort évidemment d'une main expérimentée à traiter les hommes, à ouvrir leurs esprits et à pénétrer dans leurs consciences. C'est la lumière qu'elle porte et qu'elle promène, la lumière salutaire des conseils et des exemples. Les conseils sont ceux de la doctrine, les exemples sont ceux de la sainteté. Cette *Nouvelle Vie des Saints*, coordonnée selon le calendrier, offre en effet un modèle pour chaque jour, et chaque jour propose pour modèle le saint dont l'Eglise fait mémoire. Rien donc ici d'arbitraire, le lecteur suit le cycle liturgique ; il est en communion avec la piété de tous les fidèles, avec les *mementos* du sacrifice de toutes les messes du jour. Ces vies des Saints, puisées aux sources authentiques, em-

pruntées aux légendes des bréviaires et aux actes les plus sincères, sont assez brèves pour ne réclamer des fidèles que les quelques instants dont ils peuvent disposer ; elles sont cependant assez développées pour ne pas se ressentir de la sécheresse où serait exposé un abrégé trop succinct. L'auteur dit qu'il a écrit avec le cœur plus encore qu'avec l'esprit ; en le lisant, on reconnaît la justesse de son affirmation. C'est l'édification qu'il poursuit, non la littérature. Dans les quelques pages consacrées à chaque saint, il s'est efforcé de retracer le tableau toujours admirable des merveilles de la grâce. Les réflexions qui suivent les histoires sont vraiment pratiques, utiles, instructives, claires, simples, pressantes ; elles préludent heureusement au sujet de méditation qui vient après. Chaque jour de l'année a ainsi son exercice complet de dévotion à propos du saint que l'Eglise honore.

“ Chacun des quatre volumes comprend un trimestre de l'année, et les fêtes mobiles sont renvoyées à la fin des volumes. L'ouvrage ainsi est complet, édifiant, heureusement exécuté, et l'auteur a eu raison de le dédier aux familles, aux communautés et aux paroisses. C'est le livre de tout le monde et sa lecture doit procurer de très heureux fruits.”

Les quatre volumes forment ensemble près de 2.000 pages.

VIENT DE PARAÎTRE

QUATRIÈME ÉDITION

LA PIEUSE CONGREGANISTE

DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE

OU INSTRUCTIONS SIMPLES ET PRATIQUES

A l'usage des Associations en l'honneur de la Très Sainte Vierge

Par M. L'ABBÉ JOUVE,

ANCIEN MISSIONNAIRE, CHANOINE DE GAP.

Deux beaux volumes in-12.Prix : \$1.88 ; reliés : \$2.38